



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2456

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 26 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2456 Décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type véhicule d'élévation, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 27 mai 2021;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 27 août 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 7 septembre 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate